



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 68781

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Afrique du Sud et les violations des droits humains par les forces de sécurité. Selon les informations disponibles, la police et les forces de sécurité se seraient rendus coupables d'actes de torture et d'autres mauvais traitements ainsi que d'un recours injustifié à la force meurtrière. De plus, des demandeurs d'asile et des immigrés soupçonnés d'être des clandestins ont été victimes de mauvais traitements ou d'agressions à caractère raciste de la part des représentants de l'Etat. C'est pourquoi il lui demande de lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce sujet et des initiatives qu'il pourrait prendre au plan international.

Texte de la réponse

La France considère que l'Afrique du Sud est un Etat de droit : la charte des droits de l'homme qu'elle a adoptée en 1994 énumère en effet toutes les libertés fondamentales. Toute discrimination raciale, sexuelle, sociale ou liée aux langues ou religions est bannie. Les libertés de pensée, d'expression et de création sont protégées. La peine de mort est interdite. De très nombreuses garanties socio-économiques ont aussi été intégrées : droit au logement, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, à la sécurité sociale. L'indépendance de la justice est garantie. La France regrette les violations des droits de l'homme commises à l'occasion par des agents d'une police en pleine restructuration. Elle a suivi avec attention, en novembre 2000, l'épisode des six policiers blancs arrêtés pour avoir incité leurs chiens à attaquer des immigrants clandestins noirs. Elle a noté avec satisfaction qu'ils avaient été immédiatement relevés de leurs fonctions et transférés devant la justice. Elle observe avec attention l'attitude des pouvoirs publics, jusqu'ici positive, en matière d'application des droits de l'homme. Soucieuse de concourir à l'amélioration de la situation sur ce terrain particulier, la France appuie la restructuration de la police sud-africaine en ayant recours aux financements du Fonds de solidarité prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68781

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6396

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 551